

## 1.9 Domaine d'activité prévu par l'organisme.

### Classe.

Eléments autres que le moteur complet et les APUs.

### Catégorie.

- C1 Air conditionné et pressurisation
- C4 Portes et Panneaux
- C6 Aménagement
- C7 Moteur – APU
- C8 Commandes de vol
- C9 Carburant – Cellule
- C14 Atterrisseurs
- C17 Prélèvement d'air
- C18 Protection givre/pluie/incendie
- C19 Hublots
- C20 Structure :

Pièces mécaniques.

### Limitations associées.

- C19 : La limitation exclue les opérations d'entretien de la vitre pour laquelle toute réparation / test est réalisée par un organisme agréé Part 145 avec fourniture d'une EASA Form 1.

### Capability List.

Les références des éléments d'aéronefs couverts par l'agrément sont enregistrées dans la Capability List Part 145 gérée par notre GPAO/GQAO et sous la responsabilité de notre service qualité. Elle évolue par délégation suivant la procédure d'[« Entretien des éléments d'aéronefs »](#).

La Capability List est présente dans le document « Capability List ».

### Fabrication de pièces élémentaires.

La fabrication de pièces élémentaires tels que des bagues, douilles, cales... est autorisé dans le cas où le manuel de maintenance y fait référence, que les données pour la fabrication, l'inspection, le montage et les essais sont suffisantes et que ces pièces rentrent dans le domaine du savoir-faire de la société GENTILIN.

|   |  |                      |                         |   |
|---|--|----------------------|-------------------------|---|
|  | <b>LOUIS GENTILIN S.A.</b><br>Manuel des spécifications de l'Organisme d'Entretien | <b>Ed.3</b><br>03/05 | <b>Amd. 24</b><br>04/18 | <b>1<sup>ère</sup> partie</b><br>Page 14/70 |
|---|--|----------------------|-------------------------|---|